

Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SESSION DU 23 SEPTEMBRE 2025

SOMMAIRE

◆ FINANCES	20
CD-25-09-3759	20
FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - SEPT. 2025	20
◆ COHÉSION SOCIALE	24
CD-25-09-3781	24
SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP) - CONVENTIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS - SEPT. 2025	24
◆ ENFANCE	26
CD-25-09-3863	26
AIDES INDIVIDUELLES FAMILLES ET ENFANTS - CONVENTION D'UTILISATION D'UN PORTAIL EXTRANET "ESPACE PARTENAIRES" AVEC LA CAISSE COMMUNE DE SECURITE SOCIALE - SEPT. 2025	26
CD-25-09-3890	26
SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - CONTRAT DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2025-2027 - SEPT. 2025	26

CD-25-09-3896	27
PROTOCOLE DE COORDINATION AVEC L'AUTORITE JUDICIAIRE CONCERNANT LE TRAITEMENT DES MINEURS RELEVANT DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE - SEPT. 2025	27
INSERTION	28
CD-25-09-3780	28
PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION - CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES 2024-2027 - AVENANT BUDGETAIRE 2025 ET PERSPECTIVES D'ACTIONS 2026-2027 - SEPT. 2025	28
◆PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL	30
BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX.....	30
CD-25-09-3915	30
COLLEGES - CONSTRUCTION DE L'ECOLE DU SOCLE ET MEDIATHEQUE COMMUNALE A SERRES - APPROBATION D'UN AVENANT - SEPT. 2025	30
FONCIER ET IMMOBILIER	34
CD-25-09-3832	34
AMENAGEMENTS RD1075 - VALIDATION AVP ET LANCEMENT DUP POUR LA REALISATION DU SECOND CRENEAU DE DEPASSEMENT - LA BATIE-MONTSALEON - SIGOTTIER - ASPREMONT - SEPT. 2025	34
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES	36
CD-25-09-3879	36
MODERNISATION ET SECURISATION DU RESEAU - ROCADE DE GAP SECTIONS NORD ET SUD - CONVENTIONS DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE - SEPT. 2025	36
CD-25-09-3884	39
AMENAGEMENT RD 942 VALLEE DE L'AVANCE ET RD 900B ACCES UBAYE - AMENAGEMENTS RD 1091 - CONVENTION DE FINANCEMENT - SEPT. 2025.....	39
◆ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	43
AGRICULTURE.....	43
CD-25-09-3880	43
AGRICULTURE ET FORET - FILIERE ARBORICOLE - DIVERSIFICATION DES VERGERS ALPINS - AIDE AUX TIERS - INVESTISSEMENT - SEPT. 2025	43

CD-25-09-3888	44
AGRICULTURE ET FORET - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE NIVEAU 2 - DEMANDE DE FINANCEMENT - SEPT. 2025	44
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	45
CD-25-09-3614	45
PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITÉ - CHARTE 2025/2040 DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU QUEYRAS - SEPT. 2025	45
EAU	46
CD-25-09-3847	46
EAU - RAPPORT DU MANDATAIRE DE LA SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE (SCP) - SEPT. 2025	46
◆VIE LOCALE ET PROXIMITÉ	48
CULTURE	48
CD-25-09-3680	48
MUSEE MUSEUM DEPARTEMENTAL - CONVENTION DE PROJET ENTRE L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES (INRAP) ET LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - SEPT. 2025	48
CD-25-09-3877	49
ARCHIVES DEPARTEMENTALES - ACQUISITION D'UN ATLAS DE CARTES EN VENTE PUBLIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE SEPT. 2025	49
ÉDUCATION	51
CD-25-09-3828	51
COLLEGES - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT 2026 - SEPT. 2025	51
CD-25-09-3834	52
COLLEGES - SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT 2026 - SEPT. 2025	52
LOGEMENT	53
CD-25-09-3850	53
HABITAT ET LOGEMENT - EVOLUTION DE LA CONVENTION DE PACTE TERRITORIAL - VOLET 3 - RELATIVE AU SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT (SPRH) DES HAUTES-ALPES - SEPT. 2025	53
SPORTS	55
CD-25-09-3676	55

SOUTIEN AUX POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DU SPORT - TEAM JOP 2026 - JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'HIVER DE MILAN CORTINA D'AMPEZZO - SEPT. 2025	55
CD-25-09-3904	56
SOUTIEN AUX POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DU SPORT - REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DU SPORT ET JOP 2030 - SEPT. 2025.....	56
◆FINANCES.....	58
CD-25-09-3823	58
FINANCES - ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2025 - SEPT. 2025.....	58
CD-25-09-3824	59
FINANCES - FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DES TAXES ADDITIONNELLES DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET A LA TAXE DE PUBLICITE FONCIERE - SEPT. 2025.....	59
CD-25-09-3852	60
FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT OPH 05 - "PATIO 8" A GAP - SEPT. 2025	60
CD-25-09-3856	61
FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT OPH 05 - "LES GARCINS 2" A BRIANCON - SEPT. 2025	61
CD-25-09-3857	61
FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT OPH 05 - "COEUR NATURE" A GAP - SEPT. 2025	61
◆FONCTIONNEMENT	62
RESSOURCES HUMAINES	62
CD-25-09-3919	63
RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS? TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DE POSTES - SEPT. 2025	62
DIVERS.....	
AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - JURY D'ASSISES 2025-2026 - SEPT. 2025	63
CD-25-09-3865	63
AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - SEPT. 2025.....	63
CD-25-09-3870	65
AFFAIRES JURIDIQUES - INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT - PERIODE D'AVRIL A AOÛT 2025 - SEPT. 2025	65

CD-25-09-3907	66
AFFAIRES JURIDIQUES - DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS - SEPT. 2025.....	66

(La séance est ouverte à 9 h 32, par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes)

Monsieur LE PRESIDENT.- Bonjour à tous. Je déclare ouverte la séance du Conseil Départemental. Je vous propose de désigner Valérie GARCIN-EYMOUD comme secrétaire de séance et je lui demande de procéder à l'appel des présents.

(Madame Valérie GARCIN-EYMOUD procède à l'appel nominal des Conseillers Départementaux)

Présents : Mesdames et Messieurs BERNARD, AILLAUD, ALLOSIA, ASSO, BARNEOUD, BONNAFFOUX, BROCHIER, CANNAT, COLONNA, GARCIN-EYMOUD, GRENIER, HUBAUD, MICHEL, MOSTACHI, MOUGIN, MURGIA, NICOLAS, PARA, PEYTHIEU, PINET, RAMBAUD, RICOU, ROSSI, ROUX, SAUDEMONT, TENOUX, VIOSSAT.

Procurations : Madame CHAUVET a donné pouvoir à Monsieur VIOSSAT, Madame MOREAU a donné pouvoir à Madame MICHEL, Madame TRUPHEME a donné pouvoir à Monsieur NICOLAS.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci pour cette première séance. Vous l'avez compris, aujourd'hui on innove une nouvelle méthode de vote, je vous demande d'être très attentifs sur ce nouveau mécanisme à acquérir.

Mesdames et Messieurs les Vice-présidents du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame, Monsieur les Directeurs Généraux Adjoints, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur

le Payeur Départemental, Monsieur le Directeur du SDIS, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs,

Merci de votre présence et de votre mobilisation, ce matin, au service de l'action départementale, à l'occasion de cette nouvelle réunion de notre Assemblée.

Je veux saluer la présence du Maire d'Orpierre, Gilles CREMILLIEUX, dans l'assemblée. Ce mardi 23 septembre est une belle journée pour le patrimoine haut-alpin, mon cher Gilles, et je te remercie d'être présent à nos côtés, ce matin.

Ce week-end avaient lieu, comme chaque année, les Journées Européennes du Patrimoine. Je salue l'engagement des quatre services culturels du Département, à cette occasion. Ils ont ouvert leurs portes et proposé des visites et animations de grande qualité. Saluer aussi la performance réalisée par le Musée, au mois d'août : avec plus de 700 entrées sur une journée, il a atteint un niveau de fréquentation historique, inédit depuis les Journées du Patrimoine de 1989, lorsque le Musée a rouvert ses portes à la suite de sa dernière rénovation. J'y vois, ma chère Bernadette, le signe de l'orientation qui a été donnée à la mise en valeur de nos collections, par le biais d'expositions résolument haut-alpines et d'une qualité exceptionnelle. Cette orientation est celle que nous devons poursuivre ; nous ne manquerons pas de matière.

J'ai le plaisir de vous présenter, ce matin, un nouveau manuscrit exceptionnel réalisé par un Briançonnais du nom de Jean VIDEL, entre 1661 et 1663. Il se compose de 58 cartes manuscrites, illustrées, aquarellées. Vous en voyez quelques exemplaires à l'écran. Des cartes de nos villages et vallées, à une époque très lointaine. Ce joyau de notre patrimoine nous était, jusqu'à très récemment, complètement inconnu, et le voilà.

Soyons fiers que cet objet patrimonial soit, d'une part, resté en France parce qu'il aurait très bien pu partir à l'étranger, comme les cartes réalisées par Jean DEBIN, à la même époque et, d'autre part, qu'il revienne dans les Hautes-Alpes, au pays qui l'a vu naître, après avoir passé bien des décennies dans des collections privées en dehors de notre territoire. Merci, Monsieur le Maire d'Orpierre, pour votre signalement et votre farouche volonté de voir ce document revenir dans les Hautes-Alpes.

Je salue également le travail engagé par la direction des Archives départementales qui nous fera une présentation plus détaillée de cet ouvrage, tout à l'heure, au moment de la pause entre la réunion de notre Conseil Départemental et la Commission Permanente.

Notre dernière réunion remonte au 24 juin. Elle a été suivie, le 27, par un déplacement du Premier Ministre à Briançon - c'était Monsieur BAYROU -, afin notamment de signer le protocole de financement de la desserte des Hautes-Alpes en vue de 2030.

Vous savez tous que notre territoire va bénéficier de plus de 500 millions d'euros de cofinancements, notamment de l'État et de la Région, pour la modernisation de ses infrastructures routières et ferroviaires. C'est historique. La signature de ce protocole nous permet d'appréhender très clairement nos investissements, en sachant ceux qui relèvent des Jeux de 2030 et ceux qui relèvent de notre action habituelle de modernisation de notre réseau.

Plusieurs chantiers sont ainsi à l'ordre du jour de ce matin sur les RD 1091, 942, dans la Vallée de l'Avance, mais aussi – et c'est là que l'évènement mondial que nous préparons revêt tout son intérêt - des aménagements pour l'ensemble des Hautes-Alpes, avec notamment des voies de dépassement sur l'axe entre Sisteron et Grenoble, sur la

RD 1075, à hauteur des communes de La Bâtie-Montsaléon, Sigottier et Aspremont.

Il ne vous aura pas échappé qu'un point de notre ordre du jour concerne la rocade de Gap. La Ville souhaite que lui soit déléguée la maîtrise d'ouvrage unique des sections nord et sud. Le Département, en tant que financeur de cette rocade, est appelé à se prononcer sur cette demande. Au regard de l'excellent travail réalisé par la DREAL sur la section centrale, je ne vois pas comment nous pourrions refuser la maîtrise d'ouvrage des deux autres tronçons à Monsieur le Maire de Gap.

Une réunion des partenaires de cette opération aura lieu, la semaine prochaine. Je ne manquerai pas d'y répéter qu'il n'y aura pas un sou de plus du Département pour pallier les erreurs faites par d'autres sur cette section centrale.

Autre sujet très important pour l'avenir de notre territoire : la stratégie logement que nous sommes en train d'élaborer avec le Préfet des Hautes-Alpes. Une réunion importante a eu lieu, en fin de semaine dernière, à ce sujet. Elle nous a permis de faire un point d'étape sur la démarche que nous avons engagée et sur les actions à mettre en œuvre, dans les prochains mois, parmi lesquelles l'Observatoire du logement, important pour que nous disposions d'un référentiel de l'existant et que pour que nous nous dotions d'outils d'évaluation des mesures que nous allons mettre en œuvre.

Un plan d'actions, issu des groupes de travail que nous avions constitués, et qui définit des objectifs, des pilotes, ainsi que des porteurs de projets et des actions elles-mêmes au nombre d'une quarantaine.

Enfin, l'étude d'opportunité en vue de la création d'une Foncière qui nous donne des pistes pour approfondir la voie technique et juridique de la création d'une telle structure.

Il y a un véritable sujet « logement » dans les Hautes-Alpes. Nous apportons aujourd’hui des solutions à certaines problématiques, mais pas à toutes. L’enjeu est de construire des solutions nouvelles pour répondre à l’ensemble des questions qui se posent en la matière. Nous sommes déterminés à avancer.

J’ouvre une parenthèse, mais un des leviers identifiés pour produire plus de logements dans les Hautes-Alpes est celui de la rénovation des logements communaux. Vous vous souvenez que nous avons révisé les critères d’intervention du Département dans la rénovation de ces logements, lors de notre réunion de juin. Je pense que nous pouvons nous réjouir - et ce ne sont pas ni Claire BARNEOUD ni Gérard TENOUX qui vont me contredire - d’avoir examiné, au cours de la réunion de la Commission Permanente, des demandes de financement pour une vingtaine de logements répartis sur une dizaine de communes. On parle de 600 000 € d’aide du Département pour engager près de 3 millions de travaux.

Je terminerai ce propos avec quelques mots en direction de nos agriculteurs. J’étais à leurs côtés, hier, à l’occasion d’une visite d’exploitation, organisée à Romette par la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs, sur le thème des chiens de protection des troupeaux. On en compte aujourd’hui 1 300 dans les Hautes-Alpes, et on ne peut pas nier que leur présence génère des difficultés dans le partage des usages de la montagne. N’oublions donc pas pourquoi ils sont là et qui les a voulu, que leur travail est de protéger, qu’avec un peu d’information et de sensibilisation, leur présence n’est plus forcément une menace.

Des initiatives voient le jour dans nos vallées pour sensibiliser aux activités pastorales ; nous ne pouvons que les encourager et souhaiter qu’elles se multiplient.

Alors que les troupeaux sont en train de redescendre, l'heure de la récolte et des vendanges a sonné, dans les vergers et vignobles du sud de notre territoire. Le Département réaffirme son attachement à leur métier, à leur engagement par l'entretien et l'aménagement de notre territoire à leur initiative. 150 000 € de subventions seront octroyés, ce matin, en direction des arboriculteurs et des producteurs de lait. Ce afin de conforter nos filières d'excellence et de leur permettre de travailler dans les meilleures conditions.

En matière d'innovation, je vous proposerai de légèrement modifier les critères d'octroi des financements aux opérations de renouvellement des vergers, afin de mener des expérimentations comme la culture du kiwi qui devrait prochainement voir le jour dans les Hautes-Alpes.

Je vous souhaite une bonne matinée de travail et je vous cède la parole. Merci.

Madame SAUDEMONT ?

Madame SAUDEMONT.- Président, chers collègues, bonjour à tous. Quelques mots d'abord pour aborder sur les propos introductifs et laudateurs du Président quant au professionnalisme des équipes Culture du Département, sur leur engagement permanent, tout au long de l'année d'ailleurs, et aussi mes félicitations pour les Journées du Patrimoine qui étaient vraiment un grand succès. Donc je les remercie devant vous pour leur talent, pour le soutien qu'elles m'apportent toute l'année et pour le plaisir que j'ai à travailler avec elles.

Quelques mots aussi concernant l'Atlas de Jean VIDEL pour dire la satisfaction de tous, à commencer par moi, de voir cet ouvrage dans les Hautes-Alpes, cet ouvrage élaboré par un Haut-Alpin,

extrêmement esthétique, qui revient ainsi au pays qui l'a vu naître – si j'ose dire.

Je veux dire aussi ma reconnaissance pour le travail collectif entrepris en vue de cette acquisition, et je salue l'inventivité stratégique de Pierre FABRY qui nous a permis de payer le juste prix.

Je suis d'autant plus heureuse de voir cet ouvrage dans cet hémicycle, aujourd'hui, qu'il y a un synchronisme avec les Journées Européennes du Patrimoine qui avaient lieu ce week-end. Ce document est incontestablement un document patrimonial d'excellence qui nous éclaire sur ce qu'ont été nos vallées, à une époque bien particulière : la deuxième moitié du XVIIe siècle.

Voir cet ouvrage intégrer les collections de la direction des Archives départementales, à ce moment-ci de l'année, est un signal fort du dynamisme de la direction des Archives et de sa manière de travailler. Ce document y sera restauré et numérisé. Nous avons un service des Archives qui, loin de la poussière et des vieux documents, est résolument tourné vers l'avenir, vers la recherche et la science. Un service qui a une vision moderne de ce que sont les archives, et je remercie pour cela Pierre FABRY.

Cet ouvrage est arrivé dans les Hautes-Alpes vendredi soir et, avant même qu'il soit sur notre sol, les demandes de chercheurs arrivaient. Nous en avons même été témoins, vendredi soir, à l'occasion du vernissage, au Musée, de l'exposition *Mons Seleucus*, puisqu'un des commissaires de cette exposition nous a clairement demandé de lui faire parvenir les cartes de Jean VIDEL faisant apparaître La Bâtie-Montsaléon, afin de nourrir l'histoire de cette commune et de nourrir l'histoire des recherches relatives au site gallo-romain. Merci donc, Président, chers collègues, et vous, Pierre, Directeur des Archives départementales, pour cette formidable aventure qui ne fait finalement

que commencer, et je souhaite longue vie à cet ouvrage sorti de l'oubli et redécouvert aujourd'hui.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Bernadette. Madame GRENIER, vous avez la parole.

Madame GRENIER.- Merci. Président, chers collègues, la rentrée scolaire s'est déroulée, il y a trois semaines maintenant, dans les collèges haut-alpins. Le sujet est toujours d'actualité puisque nous nous prononcerons, au cours de la matinée, sur les dotations de fonctionnement que nous leurs affecterons au titre de l'année 2026. Elles se montent à environ 3 millions d'euros. Elles sont destinées à couvrir les frais de viabilisation des établissements (électricité, chauffage, contrats de maintenance, etc.), mais aussi le remboursement aux établissements des frais qu'ils engagent par exemple pour l'utilisation d'installations sportives.

Nous avons également à l'ordre du jour l'adoption des modalités de fonctionnement de la restauration et de l'hébergement.

Pour en revenir à la rentrée, les collèges haut-alpins ont accueilli, le 1^{er} septembre, environ 6 000 élèves, une centaine d'élèves en moins qu'à la rentrée dernière. Les trois collèges de Gap connaissent une baisse de 72 élèves. Environ 350 élèves en moins qu'à la rentrée 2016-2017 : une baisse progressive qui est constatée à tous les niveaux d'enseignement et qui peut nous apporter de l'inquiétude.

Il est de notre responsabilité que ces jeunes s'épanouissent pleinement dans leurs établissements et une attention toute particulière est accordée au service de restauration. Une très grande majorité des 6 000 collégiens, pour ne pas dire 80 % d'entre eux, sont demi-pensionnaires. Nos équipes réalisent chaque jour les repas pour

5 500 collégiens. Un nombre de repas auquel il faut ajouter environ 180 repas servis aux élèves des écoles ou lycées, soit environ 5 700 repas. C'est une vraie performance. Je rappelle que les repas, confectionnés dans chaque établissement avec grand soin, contiennent 73 % de produits frais et bruts, donc des produits véritablement cuisinés, et 30 % de produits locaux, en moyenne.

Je voudrais ici remercier et féliciter l'ensemble des équipes totalement investies dans leurs établissements. On ne peut que leur souhaiter une excellente année scolaire.

Pendant chaque grandes vacances scolaires, des travaux sont réalisés dans les établissements. Tous les collèges sont concernés pour des travaux d'entretien courants et 125 000 € leurs ont été consacrés pour cet été.

Et puis, il y a les gros chantiers. Je commence par le collège de Laragne dont la modernisation se poursuit et touche à sa fin. La livraison totale de l'établissement est prévue pour la rentrée 2026 et les équipes nous ont fait parvenir, en début de semaine, les images que vous voyez à l'écran et qui sont la démolition du bâtiment dur, dernière étape vraiment significative du chantier. C'est une image spectaculaire qui nous montre la vétusté des locaux et la difficulté qu'il y avait à intervenir.

Et puis, il y a aussi l'école du Socle de Serres où les travaux ont commencé aux vacances de février, pour une livraison prévue en 2027. Les travaux avancent bien et, dans quelque temps, nos élèves resteront sur le même site de la maternelle à la classe de troisième.

Et puis, le collège Centre où des modulaires seront installés cet automne afin d'envisager le début du chantier dans les meilleures conditions possibles.

Cette rentrée est également marquée par la généralisation du dispositif que l'on appelle communément « pause numérique », à savoir

l'interdiction des téléphones portables dans les collèges. Une expérimentation est menée au collège de Saint Bonnet avec des pochettes qui permettent de mettre le téléphone hors de portée d'utilisation par les élèves. Et je le redis : il s'agit d'une expérimentation initiée il y a seulement quelques mois, et nous sommes dans l'attente du retour d'expérience à son sujet. Mais pochettes ou pas, le ministère est très clair sur la mise en œuvre du dispositif : elle est laissée à la discrétion de chaque établissement, et je cite : « *Chaque collège définira la modalité de mise à l'écart des téléphones ou de tout objet connecté, qu'il soit adopté en concertation avec les membres de la communauté éducative, notamment les collectivités territoriales et les parents d'élèves.* ». Il est bon de préciser que l'interdiction du téléphone portable au sein des établissements est déjà inscrite, depuis un certain nombre d'années, dans leur règlement intérieur. Nous n'avons donc aujourd'hui aucune raison d'imposer des modalités à des chefs d'établissement qui ne sont pas demandeurs. La porte n'en demeure pas moins ouverte. Nous sommes, sur ce sujet comme sur tous les autres, à l'écoute des chefs d'établissement. Leurs propositions, leurs demandes seront examinées chaque fois que le besoin s'en fera sentir.

Voilà pour l'essentiel. Je rappelle que le service Éducation et moi-même sommes naturellement à votre écoute pour évoquer les sujets rapportés par les établissements de vos territoires et, en tout cas, merci de votre implication, notamment lors des Conseils d'Administration.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Maryvonne, pour ce tour d'horizon autour de la rentrée 2025.

Je donne la parole à Madame GARCIN-EYMOUD.

Madame GARCIN-EYMOUD.- Je profite de ce point de rentrée fait par Maryvonne pour vous parler rapidement, mais c'était nécessaire, de l'évènement jeunesse de la rentrée qui est *Cultures en stock*, un évènement qui est très attendu, un évènement itinérant, festif et gratuit dédié à la jeunesse haut-alpine. Cela fait quelques années que *Cultures en stock* se déroule durant les vacances de la Toussaint, un moment où les jeunes ont le temps, où les familles prennent le temps. On s'est aperçu que c'est un gros succès. Donc, notez, cette année, quatre rendez-vous : le 21 octobre à La Saulce, le 22 octobre à Veynes, le 23 octobre à Briançon, et le 24 octobre à Guillestre. Sur chacun des sites, de 13 à 17 h, les jeunes pourront découvrir et pratiquer une grande diversité d'activités. Nous avons renouvelé un peu, cette année, le type d'activités proposées. Parmi les activités sportives : street hockey, biathlon, mobile sport, course d'orientation, lutte, teqball, des activités culturelles et numériques également, avec du graff, du cinéma d'animation, de l'archéologie, l'espace culture numérique, des jeux vidéo coopératifs avec, bien évidemment, la participation du Musée et des Archives départementales. Et puis, chaque journée se clôturera à 17 h 15 par un spectacle de magie. Cette année, une nouveauté : nous avons le plaisir d'annoncer la présence exceptionnelle des joueurs des Rapaces de Gap sur les sites de La Saulce et de Veynes et des Diables Rouges de Briançon sur les sites de Briançon et Guillestre. Ils seront présents sur les quatre sites avec une structure gonflable dédiée au tir, et proposeront des séances de dédicace. Une belle opportunité pour les jeunes de rencontrer des sportifs de haut niveau dans un cadre convivial et inspirant.

Je tiens à saluer les équipes du Département qui permettent l'organisation de ces journées, les partenaires culturels et sportifs, les

communes accueillantes, ainsi que les clubs de hockey pour leur engagement dans cette belle dynamique. Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Valérie. La parole est à Madame MOSTACHI.

Madame MOSTACHI.- Cher Président, chers collègues, vous venez de recevoir sur vos tables le programme de la Semaine des Aidants qui se déroulera du 3 au 10 octobre 2025. Notre Département célèbre cette Semaine des Aidants, un temps fort pour reconnaître et soutenir les 17 000 qui accompagnent un parent, un enfant, un conjoint ou un ami fragilisé par l'âge, la maladie ou le handicap.

Cette année, le collectif *Territoire aidant*, en lien avec la Maison Départementale de l'Autonomie, propose un programme riche, sensible et accessible à tous, avec des événements répartis sur tout le territoire.

Parmi les temps forts : deux ciné-rencontres autour du film *Regarde*, avec Audrey FLEUROT et Dany BOON, à Laragne, le 3 octobre et à Saint-Bonnet-en-Champsaur, le 10 octobre, suivi d'échanges avec les professionnels. Ces séances sont proposées à des tarifs accessibles : de 4 à 7 euros.

Le spectacle : *Les héros sans cape*, sur les jeunes aidants, à Briançon, le 4 octobre, qui interroge sur leur quotidien souvent invisible.

Le théâtre Forum : *Et moi, émoi*, à La Bâtie-Neuve, le 8 octobre, qui aborde avec sensibilité les enjeux de la perte d'autonomie et du soutien familial.

Le théâtre Reflets : *La place de l'entraide dans nos vies*, à Régotier, le 10 octobre, où les témoignages du public prennent vie sur scène.

Des moments conviviaux comme *le petit déj des aidants*, à la Caisse Commune de Sécurité Sociale, le 6 octobre, ou *le temps des aidants*, à la Maison France Services de Saint-Bonnet, le 7 octobre, pour échanger, s'informer, se ressourcer. Des ateliers animations comme *Une vie d'aidant*, à Gap, le 10 octobre, *Lectures gourmandes* à Abriès et à l'Ouort de Bénévent, ou encore *Un pour tous, tous parents*, à Gap, 4 octobre, dédié à la parentalité et au handicap.

Ces évènements sont bien entendu gratuits, à l'exception des deux ciné-rencontres, ouverts à tous et portés par le réseau de partenaires engagés (associations, professionnels, collectivités) et bien sûr les services du Département.

Être aidant, c'est souvent vivre dans l'ombre. Cette semaine est là pour leur dire : nous vous voyons, nous vous soutenons et nous agissons.

Je vous invite donc toutes et tous à relayer cette initiative dans vos cantons et à encourager la participation à ces temps de partage et de reconnaissance.

Je tiens à remercier fortement tous les services du Département et le collectif *Territoire aidant* qui se sont fortement engagés sur cette semaine.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Ginette. Je passe la parole à Madame PINET.

Madame PINET.- Merci Président. Monsieur le Président, chers collègues, je souhaite évoquer brièvement une initiative particulièrement intéressante pour notre territoire : la mise en place du guichet unique territorial pour les professionnels de santé. Ce guichet, accessible via le

site *monavenirhautesalpes.net*, centralise toutes les informations utiles à l'installation des professionnels de santé dans les Hautes-Alpes.

Le territoire y est présenté sous l'angle de l'attractivité globale, le but recherché étant d'améliorer la promotion collective du département et du réseau d'acteurs. On y trouve différentes informations dédiées aux professionnels de santé, l'organisation et les ressources du territoire, les structures d'exercice coordonnées, les dispositifs d'accueil des étudiants, les aides financières pour l'installation, le process administratif lié à l'installation.

Le site est structuré autour de six grandes rubriques : les structures de santé, la formation, l'insertion professionnelle, l'évolution professionnelle, la vie sociale et les contacts nécessaires.

Ce dispositif témoigne d'une excellente coordination entre l'Agence Régionale de Santé et le Département. Ceci dans le cadre du conseil territorial de santé que je tiens à saluer. Il reste toutefois à effectuer un lien direct, depuis le portail Internet du Département, vers ce guichet unique afin de renforcer sa visibilité.

Je souhaite rappeler le rôle essentiel de l'Agence de développement des Hautes-Alpes qui a contribué activement à la création de ce guichet et à la mise en œuvre d'autres actions, dans le cadre d'une convention avec le Conseil Départemental : la réalisation de vidéos de promotion des métiers qui pourront d'ailleurs être utilisées sur plusieurs supports dans ce guichet unique ; la promotion du territoire et les offres d'accueil par la présence dans le forum dédié à l'installation des médecins (Marseille, il y a une dizaine de jours), et dans les facultés dentaires (Nice, Marseille sur le mois de septembre) ; la tenue d'un stand Hautes-Alpes au congrès dentaire de Paris, fin novembre, avec la présence du Conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes.

Ces actions commencent à porter leurs fruits. Nous observons une progression des installations des dentistes, depuis le lancement de nos actions, avec 12 professionnels en 3 ans, passant de 99 à 111 inscrits.

Je souhaite remercier vivement Fabien HAREL et Marie-Line GIRARD, de l'Agence de développement, pour leur engagement et leur disponibilité. N'hésitez pas à les solliciter pour tout complément d'information. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Françoise. Une belle initiative qui va porter ses fruits.

S'il n'y a plus de demandes de parole, je vous propose d'approuver le compte rendu de notre réunion du 24 juin dernier.

On a des problèmes avec le vote. La séance est provisoirement suspendue (à 10 h 05).

(Reprise de la séance à 10 h 08)

(Le compte rendu est adopté à l'unanimité)

Nous allons passer à l'examen de notre ordre du jour et je vais passer la parole à Monsieur Patrick RICOU.

◆FINANCES

CD-25-09-3759 FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - SEPT. 2025

Monsieur RICOU.- Je vous propose d'examiner rapidement les différentes composantes de cette Décision Modificative. Vous l'avez constaté à la lecture du rapport, c'est une Décision Modificative d'ajustement sans véritablement de mouvements importants. Nous aurons une Décision Modificative certainement plus significative au mois

de novembre, mais aujourd'hui, sur le budget du Département, il n'y a pas d'éléments majeurs qui nécessitent des ajustements d'une grande importance.

Une Décision Modificative d'ajustement qui s'équilibre à moins 325 000 € en dépenses et recettes pour ce qui relève de l'investissement, et 476 497 € en fonctionnement.

En fonctionnement, on va regarder rapidement les différentes composantes, tant des recettes que des dépenses, qui vous sont proposées dans le cadre de cette DM2.

Quelques recettes complémentaires, notamment l'imputation dorénavant en section de fonctionnement des recettes relatives aux amendes de police, précédemment inscrites en investissement ; on aura la contrepartie en diminution de recettes sur la section d'investissement.

Un complément de recettes de fonctionnement de 325 000 € auxquels s'ajoutent quelques recettes complémentaires, notamment les recettes d'ajustement vu les notifications des différentes dotations. C'est la compilation de ce qui est en plus et de ce qui est en moins, mais tout cela donne un solde global de 20 500 €, sur les composantes de la DGF, le Fonds de péréquation, le FNJ, l'ensemble des recettes de dotations.

Nous avons une recette de fonctionnement complémentaire avec les fonds FEDER, sur les programmes ALCOTRA, de 75 000 € et un financement en fonctionnement pour l'étude concernant la Foncière, de 56 000 €.

En dépenses du même montant, une augmentation des dépenses de fonctionnement :

- l'imputation en fonctionnement de dépenses que nous imputons jusqu'à présent en investissement relatives à des dépenses d'informatique qui, dorénavant, seront imputées sur le fonctionnement. Donc une augmentation de 455 000 € ;

- une augmentation de 186 000 euros sur les mobilités, notamment 100 000 € concernant les travaux imprévus et urgents pour ce qui relève de la section de fonctionnement.

- sur les bâtiments départementaux, des augmentations de dépenses pour les ajustements budgétaires liés aux dépenses de nettoyage, de fluides, de petites réparations sur l'ensemble des bâtiments départementaux : 136 000 €.

- sur les collèges, des dépenses de même nature : 114 000 €, y compris 60 000 € qui sont les appels de fonds de la Région pour le fonctionnement des cités mixtes.

- sur l'Éducation, Jeunesse, Culture et Sport, un petit ajustement de 22 000 € sans grande conséquence, notamment pour ce qui relève du schéma éducatif avec des dépenses d'informatique qui viennent imputer cette section.

- sur l'aménagement et la solidarité territoriale : 118 500 €. L'essentiel de cette dépense concerne 70 000 € pour l'étude foncière que nous conduisons dans le cadre des Assises du logement ;

L'ensemble de ces dépenses complémentaires est compensé par une diminution grâce à des recettes supérieures à celles que nous avions prévues au moment du Budget Primitif, concernant le Laboratoire, et aussi une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement. On peut diminuer la dotation du Laboratoire vétérinaire de 100 000 €.

L'équilibre se fait avec une diminution des dépenses que nous avions inscrite à notre Budget Primitif, historiquement sur le fonds BARNIER, c'est-à-dire la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques. L'année dernière, au moment du Budget, nous avions inscrit une somme, au regard de ce qui était prévu dans le Projet de Loi de Finances du Premier Ministre BARNIER. Les

choses ne se sont pas concrétisées. On peut donc diminuer de 455 000 € cette contribution au DILICO.

Sur l'investissement, on est essentiellement ou quasi exclusivement sur des redéploiements de crédits, au regard des calendriers d'exécution des projets. Nous pouvons, hormis ce qui relève du numérique qui est, pour une bonne part, un transfert en fonctionnement, qui est une composante essentielle des – 718 000 €, mais nous avons également des redéploiements sur l'aménagement de la RD 1075 où l'on peut diminuer les crédits prévus de 1 300 000 €, 1 M€ sur la galerie de la Marionnaise, 290 000 € sur les bâtiments départementaux, 675 000 € sur les collèges, 700 000 € sur Alpes Bois Collage et 300 000 € sur l'opération Grands Cols. Ce sont des crédits inscrits sur notre Budget Primitif qui, eu égard à l'avancée de notre budget, peuvent être redéployés sur d'autres opérations qui nécessitent des crédits supplémentaires, sans que cela compromette la bonne exécution de ces opérations.

Les crédits supplémentaires sont sur l'Agence Routière Départementale pour l'acquisition d'une fraise à neige, 130 000 € pour une opération complémentaire sur la création de pistes cyclables dans le sud du département, 1 625 000 € sur les revêtements de voirie tant du réseau principal que du réseau secondaire, 400 000 € pour les revêtements sur la 1091, dans le secteur du col du Lautaret, opération qui bénéficiera des subventions acquises dans le cadre des Jeux Olympiques 2030, 770 000 € pour faire face aux dépenses de risques naturels et 1 400 000 € sur les solidarités, sur l'ensemble des composantes. On voit que le cycle des projets communaux, en lien avec la fin du mandat municipal, fait qu'aujourd'hui, les collectivités territoriales appellent de manière importante les fonds et les subventions qui leur ont été attribués par les Départements. Donc, il est nécessaire de rajouter

1 400 000 € sur ce qui relève de l'eau et de l'assainissement, de l'attractivité du service à la population, de l'énergie et du logement. Et 75 000 euros sur la filière Air.

Voilà pour le budget principal.

Concernant le budget du Laboratoire, les ajustements sont très marginaux. On a une augmentation du chiffre d'affaires, donc des recettes, de l'activité du Laboratoire de 100 000 €. En contrepartie, une diminution de la dotation d'équilibre et quelques ajustements à hauteur de 4 000 €. C'est extrêmement marginal.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Patrick, pour cette présentation. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, on va tenter d'ouvrir le vote.

(Adopté à l'unanimité)

Je passe la parole à Madame MOSTACHI.

◆COHÉSION SOCIALE

CD-25-09-3781 SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP) - CONVENTIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS - SEPT. 2025

Madame MOSTACHI.- Merci, Président. Ce schéma 2025-2031 a été voté en Assemblée Départementale, le 17 décembre 2024. Il a pour objet d'assurer à tous les Haut-Alpins l'accès aux services publics et aux démarches administratives, sur l'ensemble du territoire.

Construit en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux institutionnels et associatifs, le plan d'actions élaboré pour la mise

en œuvre du schéma s'articule autour des thématiques « accès aux services publics » et « inclusion numérique ».

Pour ce nouveau schéma, le Département a choisi, avec les services de l'Etat, d'être au plus proche des préoccupations et des attentes de chacune des intercommunalités. Ainsi, le plan d'actions proposé pour les six prochaines années est adapté à chaque territoire afin d'être ensemble le plus opérationnel possible et apporter des véritables solutions pour améliorer l'accès aux services publics pour tous les Haut-Alpins.

C'est pourquoi une trame commune a été proposée dans la convention de mise en œuvre du plan d'actions. Chaque intercommunalité a sa propre convention afin de prendre en compte les attentes, les orientations politiques, les ressources et les contraintes de chaque territoire.

Il est donc proposé d'approuver la signature des conventions de mise en œuvre du plan d'actions du SDAASP avec chacune des communautés de communes départementales. A ce stade, les huit communautés de communes du département sont désormais signataires du SDAASP 2025-2031 pour une mise en œuvre des plans d'actions immédiate. Il reste la Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance qui n'a pas encore délibéré sur le SDAASP et son plan d'actions.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Madame MOSTACHI. S'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, nous votons.

(Adopté à l'unanimité)

Je passe la parole à Béatrice ALLOSIA.

ENFANCE

CD-25-09-3863 AIDES INDIVIDUELLES FAMILLES ET ENFANTS - CONVENTION D'UTILISATION D'UN PORTAIL EXTRANET "ESPACE PARTENAIRES" AVEC LA CAISSE COMMUNE DE SECURITE SOCIALE - SEPT. 2025

Madame ALLOSIA.- Merci, Président. La Caisse Nationale d'Assurance Maladie a créé un portail extranet « Espace partenaires » destiné à faciliter les démarches entreprises par ses partenaires auprès des caisses d'assurance maladie départementales. Cet espace numérique est dédié à l'accompagnement des publics fragiles pour favoriser leur accès aux droits et aux soins.

Les travailleurs sociaux départementaux, en charge de ces publics vulnérables, auront ainsi un espace d'échange personnalisé, simplifié et sécurisé avec la Caisse d'Assurance Maladie des Hautes-Alpes.

L'accès à ce portail est conditionné à la signature d'une convention d'utilisation qui prévoit les engagements du Conseil Départemental et ceux de la Caisse Commune de Sécurité Sociale 05 relative à son usage.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Béatrice. S'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, nous ouvrons le vote.

(Adopté à l'unanimité)

CD-25-09-3890 SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - CONTRAT DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2025-2027 - SEPT. 2025

Madame ALLOSIA.- Le Département des Hautes-Alpes poursuit son engagement dans la stratégie nationale de prévention et de

protection de l'enfance en préparant un nouveau contrat départemental pour 2025-2027, en partenariat avec la Préfecture et l'ARS. Ce contrat s'inscrit dans la continuité des précédents, 2022-2023 et 2024-2025, et dans les orientations du Schéma Départemental Unique des Solidarités (SDUS). Il vise à renforcer l'action du Département en faveur des enfants et des familles, avec des objectifs opérationnels resserrés dans trois domaines :

- Protection Maternelle et Infantile (PMI) : cinq objectifs, dont quatre obligatoires, pour améliorer les parcours périnataux et la prévention auprès des enfants et familles vulnérables ;

- les enfants protégés en situation de handicap : un objectif pour renforcer l'accompagnement médico-social ;

- la protection de l'enfance (ASE) : quatre objectifs, dont deux obligatoires, pour développer les interventions à domicile, soutenir les jeunes majeurs et améliorer le pilotage des politiques ;

Les financements prévisionnels pour 2025 s'élèvent à 327 000 € répartis entre 177 000 € Etat programme 304, 100 000 € ARS et FIR, 50 000 € ARS, ONDAM médico-social, sachant que le Département finance la même somme que l'Etat.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-25-09-3896 PROTOCOLE DE COORDINATION AVEC L'AUTORITE JUDICIAIRE CONCERNANT LE TRAITEMENT DES MINEURS RELEVANT DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE - SEPT. 2025

Madame ALLOSIA.- La Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance est fondatrice pour organiser le dispositif de

repérage et de traitement des situations de danger par la création de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP).

La CRIP recueille, centralise et traite les informations préoccupantes en lien avec les équipes en territoire et les partenaires extérieurs. Le Parquet du Tribunal Judiciaire de Gap est un partenaire privilégié de la CRIP.

Le Conseil Départemental poursuit sa volonté de renforcer la coordination de l'ensemble des dispositifs et des actions en instaurant des protocoles entre les acteurs de la prévention et de la protection de l'enfance. Dans certaines situations où une évaluation d'une information préoccupante est concomitante à une enquête pénale, un protocole de coordination entre l'autorité judiciaire et les services du Conseil Départemental permet de fixer des modalités opératoires et de sécuriser les actions de chacun.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Béatrice. S'il n'y a pas d'observation, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je vais passer la parole à Madame MOSTACHI. Vous avez des choses à nous dire dans le domaine de l'insertion.

INSERTION

CD-25-09-3780 PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION - CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES 2024-2027 - AVENANT BUDGETAIRE 2025 ET PERSPECTIVES D'ACTIONS 2026-2027 - SEPT. 2025

Madame MOSTACHI.- Le Pacte des Solidarités matérialise les orientations stratégiques et les engagements de l'État et de ses partenaires, en matière de lutte contre la pauvreté et l'insertion vers

l'emploi, de prévention, à travers deux contractualisations : le Contrat Local des Solidarités 2024-2025 (CLS) et la Convention Départementale pour l'Insertion et l'Emploi (CDIE).

Ces conventions déclinent les actions territoriales programmées pour la mise en œuvre de ces engagements et établissent le soutien financier apporté par l'État et le Département.

Le Contrat Local des Solidarités se décline en trente objectifs convergents et dix actions autour de la prévention de la pauvreté dès l'enfance, la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits et la construction d'une transition écologique solidaire.

Pour l'année 2025, le budget global de cofinancement de l'État et du Département s'élève à 470 864 €, montant similaire à l'année 2024. Il permet de poursuivre la mise en œuvre des actions sous couvert du bilan annexé.

Dans le présent rapport est détaillé l'engagement financier des deux parties, dans le cadre de la rédaction de l'avenant 2025, et sont présentées les évolutions pour les années 2026-2027.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je passe la parole à Madame GRENIER.

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

CD-25-09-3915 COLLEGES - CONSTRUCTION DE L'ECOLE DU SOCLE ET
MEDIATHEQUE COMMUNALE A SERRES - APPROBATION
D'UN AVENANT - SEPT. 2025

Madame GRENIER.- Ce rapport concerne la modification par avenant n° 4 de la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour l'opération de construction de l'école du Socle et d'une médiathèque communale, à Serres. Cet avenant modifie deux points : d'une part, le montant de l'opération en phase d'exécution - on est passé d'un APD de 16 millions environ à 17 millions et quelques -, et d'autre part, le calendrier de remboursement de la part communale qui passe de 7 ans à 8 ans, compte tenu de l'augmentation des travaux.

Monsieur ROUX.- Je salue l'investissement que le Département fait sur les collèges. Mais j'interviens pour faire le lien globalement sur la situation des jeunes sur le Département : on arrive à une situation – et cela dépasse, à mon avis, celle des collèges- où les jeunes n'arrivent plus à se loger. Ce n'est pas tellement qu'il manque du travail, on pourrait regretter un manque de dynamisme économique, et ce n'est pas le cas. Non seulement les employeurs n'arrivent plus à trouver de jeunes qui puissent se loger, puis les jeunes repartent – chose incroyable - même s'ils sont attachés au département.

Effectivement, sur la question de l'étude de la société foncière qui a été menée, qui ne verra ses effets que dans plusieurs années – je fais un pêle-mêle, un pot-pourri, je ne vais pas intervenir chaque fois. Cela ne vous dérange pas ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Non.

Monsieur ROUX.- Merci à vous. Les effets ne se feront voir que plusieurs temps après. Et aussi la question comment on finance et que l'on sort aussi parce qu'il y a beaucoup de logements, en dehors des trois grosses communes du département (Briançon, Embrun et Gap).

Pour revenir sur les compétences réelles du Département des Hautes-Alpes sur les collèges, je pense qu'il faut - et c'est bien sur ce qui est fait à Serres notamment, qui est le plus petit collège du département parce que cela envoie un message aussi que l'on tient à cet établissement - faire en sorte de rénover de manière constante également ceux qui en ont besoin. Je pense aussi au collège Les Giraudes, sur le foyer des jeunes qui est d'obligation légale ; je l'ai rappelé la dernière fois. Je pense que ce serait bien de l'inscrire, en amont du budget. Je m'adresse à Maryvonne et à Patrick. Je pense que ce serait un bon signe, ne serait-ce aussi que des études, parce que c'est un petit collège aussi, sur une zone qui est assez tendue au niveau démographique, avec des pertes d'habitants. Je pense qu'il faut envoyer un signe positif là-dessus par rapport aux parents d'élèves et au bassin de vie.

Sur la pause numérique, je pense qu'il faut aussi peut-être aider les chefs d'établissement au niveau du Conseil d'Administration. Chacun sait que les besoins sont infinis, mais que les ressources sont rares. On sait tous que les besoins vont aussi se caler sur l'opportunité financière de financement. Je pense qu'il ne faut pas subir la chose. Il faut quand même déjà permettre aux chefs d'établissement et aux Conseils d'Administration d'avoir une idée du coût et d'être transparent sur cette question-là, d'autant plus que le Département a, dans la loi, une obligation de pourvoir aux obligations matérielles. Je pense que ce ne

serait pas mal, en cette période de rentrée, d'autant plus que l'on critique souvent l'action des différents gouvernements et, pour une fois qu'il y en a un qui met les moyens légaux et matériels pour une déconnexion numérique pour nos jeunes, car il faut être très clair : si la mesure a été mise en place de cette façon-là, c'est que c'est impossible à faire respecter dans les établissements, donc il faut bien le faire, à un moment donné. Il ne faut pas cacher sa joie d'avoir une bonne mesure et, au contraire, être transparent là-dessus et l'accompagner plutôt que de jouer au chat et à la souris en disant : Venez vers nous et on verra ce que l'on peut faire.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Madame GRENIER, pour quelques éléments de réponse.

Madame GRENIER.- Je n'ai pas très bien compris quel était le sens de ta question, mais je vais répondre en ce qui concerne le collège de l'Argentière, puisque je pense que c'est ce qui te préoccupe, globalement.

En ce qui concerne les établissements scolaires, nous avons pour habitude de prévoir le type de réparations qu'il peut y avoir, notamment de grosses réparations ; ce qui se fait régulièrement à travers les services. Pour certains établissements, notamment celui de l'Argentière, il y a deux ans environ, nous nous sommes rendus sur ce collège parce qu'il mérite que l'on se préoccupe de son état. Et nous avons demandé, à l'époque, de réfléchir globalement à une restructuration de ce collège. Nous avons fait une réunion où les Conseillers Départementaux étaient, d'ailleurs, pour essayer d'avancer sur ce projet. Je n'ai pas l'habitude de prendre la place du chef d'établissement lorsqu'il y a des restructurations aussi importantes que

cela. Ce sont les gens qui vivent sur place qui ont généralement une bonne connaissance des besoins qu'ils ont. Je n'ai pas de retour de cet établissement, entre autres. J'attends donc. Chaque année, les équipes se rendent sur l'établissement. En 2025, cela a été le cas en juin. Il n'y a eu aucun retour de l'établissement. J'entends ce que vous pouvez demander là-dessus, j'en suis tout à fait consciente, seulement il faut absolument que, dans les établissements, il y ait une réelle réflexion sur le mode de fonctionnement ; ce que je n'ai pas pour l'instant. Voilà ma réponse.

Je n'avais pas très bien compris la question, mais j'espère que la réponse a été comprise.

Monsieur TENOUX.- Deux petites remarques pêle-mêle. Une remarque concernant le projet de l'école du Socle pour assurer que tout va très bien, les travaux avancent bien. J'étais à la rentrée des classes, j'ai aussi rassuré les parents que si, d'aventure, il y avait une quelconque interrogation pour quoi que ce soit, nous étions là pour apporter des informations, notamment au travers d'une communication spécifique puisque des travaux comme ceux-là, sur plusieurs années, entraîneront forcément des problèmes. L'idée est que nous anticipions ces problèmes, de façon à ce que chaque parent puisse savoir comment cela se développe.

Pour renforcer les propos de Maryvonne, je me souviens, quand tu évoquais, Maryvonne, l'Argentière, que nous sommes passés par cette étape à Serres, il y a quelques années. C'est une étape qui est absolument essentielle. Il faut aussi que le collège ait envie de faire, et je sais qu'à Serres, cela avait été compliqué, à l'époque. Aujourd'hui, nous sommes dans une phase de réalisation, mais qui prend beaucoup de temps.

Autre sujet : sur le logement, je ne suis pas intervenu après les propos introductifs du Président puisque la mesure que nous allons voter aujourd'hui concerne de nombreuses communes qui vont pouvoir bénéficier du financement pour les logements communaux. C'est un dispositif que nous avons mis en place, il y a déjà plusieurs années, et qui apporte une réponse concrète. Certes, elle n'apportera pas la réponse à la problématique que tu évoquais, Rémi, puisqu'elle est beaucoup plus large, mais en tout cas, les Assises du logement qui sont en cours, où il y a une première restitution qui a été remise, et le Président a dit qu'aujourd'hui, c'était l'innovation, l'expérimentation, il faudra en tout cas que chacun des partenaires, pas seulement le Département... Le Département a déjà donné l'exemple, mais il y a aussi les communautés de communes, les communes, les autres partenaires. Il est certain que la situation telle qu'elle est dans le département, ce n'est pas tout seul que le Conseil Départemental réglera la situation. Des actions sont concrètes, d'autres arriveront, mais avec l'ensemble des partenaires, sans quoi ce sera très compliqué d'apporter des solutions.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Gérard. Le vote est ouvert, je vous demande de vous prononcer.

(Adopté à l'unanimité)

Je vais passer la parole à Monsieur CANNAT pour qu'il nous parle un peu de routes.

FONCIER ET IMMOBILIER

CD-25-09-3832 AMENAGEMENTS RD1075 - VALIDATION AVP ET LANCEMENT DUP POUR LA REALISATION DU SECOND CRENEAU DE DEPASSEMENT - LA BATIE-MONTSALEON - SIGOTTIER - ASPREMONT - SEPT. 2025

Monsieur CANNAT.- Avant de vous parler de routes, je voulais revenir sur les collèges et, Maryvonne, je tenais vraiment, pour le collège de Guillestre, à remercier l'ensemble des services de l'Éducation, le service des Routes aussi puisque ce collège a subi des dégâts des eaux importants, la veille de la rentrée, au niveau de l'internat, où le Principal s'est largement impliqué avec ses équipes. La réactivité de l'ensemble des intervenants a permis que l'internat puisse rouvrir rapidement. Je tenais à le faire remarquer. Je te charge, Maryvonne, de le communiquer à l'ensemble des services.

Monsieur le Président, pour revenir sur la partie routière et ce que vous avez dit en propos d'introduction, dans le cadre de l'amélioration de la sécurité et de la fluidité du trafic sur la RD 1075, la réalisation d'un second créneau de dépassement est projeté. Il concerne les communes d'Aspremont, Sigottier et La Bâtie-Montsaléon.

La réalisation de ce créneau de dépassement, qui est constitué de deux créneaux successifs et de sens de dépassement opposés, impose également le réaménagement des carrefours, le rétablissement d'un certain nombre d'accès et la création d'ouvrages hydrauliques nécessitant une emprise foncière sur plusieurs parcelles privées.

Outre les négociations amiables, il est nécessaires que le Département engage une procédure d'expropriation afin d'avoir la maîtrise foncière de l'ensemble de l'itinéraire, notamment dans le cadre de successions non réglées et de propriétaires qui ne souhaitent pas donner leur accord.

Pour ce faire, le Département doit solliciter l'ouverture d'une enquête conjointe publique parcellaire auprès de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de commentaire, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants – Absence de Monsieur MURGIA)

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

CD-25-09-3879 MODERNISATION ET SECURISATION DU RESEAU -
ROCADE DE GAP SECTIONS NORD ET SUD -
CONVENTIONS DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE - SEPT.
2025

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vais demander à Catherine ASSO, Jean-Louis BROCHIER, Evelyne COLONNA, Maryvonne GRENIER, Ginette MOSTACHI et Alexandre MOUGIN de quitter l'hémicycle et de ne participer ni au débat ni au vote.

(Catherine ASSO, Jean-Louis BROCHIER, Evelyne COLONNA, Maryvonne GRENIER, Ginette MOSTACHI et Alexandre MOUGIN quittent l'hémicycle)

Monsieur CANNAT.- Monsieur Président, on revient sur la rocade de Gap, comme vous l'avez dit dans vos propos, qui a quelques petits soucis. Je crois que l'inauguration prévue en décembre est reportée à peut-être l'année prochaine, voire plus. Cela fait 40 ans que l'on en parle, cela fera un peu plus.

Afin d'accélérer les échéances de mise en service, la Ville de Gap souhaite obtenir la maîtrise d'ouvrage unique des études et travaux du contournement de la commune, sections nord et sud de la rocade.

Des conventions doivent être établies entre l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Hautes-Alpes et la Ville de Gap.

La section nord, Romette :

- réalisation d'une rocade en remplacement d'une section de la RN 85 et de la RN 94, à intégrer au réseau routier national ;
- création d'un itinéraire cyclable intégré au domaine communal.

Le Département intégrera une partie de la section dédiée à son réseau routier ; une autre sera intégrée à son réseau communal ;

La section sud, du côté des Eyssagnières :

- la réalisation d'une rocade en remplacement de la RN 85 dans la traversée de Gap, intégrée également au réseau routier national ;
- création d'un itinéraire cyclable intégré au domaine communal.

Le Département intégrera une partie de la section dédiée à son réseau routier ; l'autre le sera au réseau communal ;

- les RD 92 et RD 291 seront impactées par les futurs tracés.

Le financement : les modalités financières seront précisées dans les conventions FIL. Le Département des Hautes-Alpes contribuera à hauteur de 5 millions d'euros, dans le cadre du protocole d'accord lié aux Jeux Olympiques d'hiver 2030. Ce financement s'inscrit dans le Contrat de Plan État-Région 2021-2027, volet « Mobilités 2023-2027 ».

En espérant, Monsieur le Président que cela ira beaucoup plus vite avec la Ville de Gap qu'avec la DREAL et qu'il y aura moins de problèmes.

Monsieur LE PRESIDENT.- On croise les doigts. Monsieur HUBAUD veut prendre la parole.

Monsieur HUBAUD.- Je vous remercie pour accepter cela et j'espère que, comme vous l'avez dit tout à l'heure, en préambule, l'État

assumera ses incompétences sur la rocade qui est en train d'être faite et qui, malheureusement, subit des conséquences terribles, et que l'on ne demande pas une participation supplémentaire au Département. J'espère que la Ville de Gap ne sera pas impactée non plus parce que cela nous coûte assez cher, en ce moment. Il faudrait peut-être chercher des ingénieurs du côté de l'Italie parce que là-bas, peut-être que l'on sait faire des routes et des ponts.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur PARA ?

Monsieur PARA.- Je vais essayer de ne pas trop tirer sur l'ambulance parce que c'est quand même un peu compliqué, cette rocade devient un sujet assez glissant. Néanmoins, on peut se réjouir de deux propos tenus par Monsieur le Préfet : la volonté d'aller vite par rapport à la problématique que l'on a sur cette section centrale, et la volonté d'avancer toujours sur les sections nord et sud, et cette volonté de l'Etat d'aller assez vite et de tenir ses engagements. Il faut le souligner et je pense qu'il faut s'accrocher à tous les points positifs, en ce moment. C'est un point positif et on remercie Monsieur le Préfet à ce niveau-là.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je vous propose de vous exprimer.

(Adopté à l'unanimité des votants - Catherine ASSO, Jean-Louis BROCHIER, Evelyne COLONNA, Maryvonne GRENIER, Ginette MOSTACHI et Alexandre MOUGIN ne prennent pas part au vote)

(Retour de Catherine ASSO, Jean-Louis BROCHIER, Evelyne COLONNA, Maryvonne GRENIER, Ginette MOSTACHI et Alexandre MOUGIN)

Je vais repasser la parole à Monsieur CANNAT.

CD-25-09-3884 AMENAGEMENT RD 942 VALLEE DE L'AVANCE ET RD 900B ACCES UBAYE - AMENAGEMENTS RD 1091 - CONVENTION DE FINANCEMENT - SEPT. 2025

Monsieur CANNAT. Monsieur le Président, chers collègues, on change de secteur, on reste dans le sud, on va un petit peu de partout. La candidature des Régions Auvergne Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur a été retenue pour accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030. Le Département des Hautes-Alpes souhaite profiter de cette opportunité pour renforcer son attractivité et moderniser son réseau routier.

Un vaste programme d'aménagement est lancé avec pour objectifs :

- des études sur les routes départementales : la 942 et 1091. Pour rappel, la 942 part du Marché Paysan jusqu'à la RN 94 à Montgardin ; la 1091 se situe entre Briançon et la limite de l'Isère ;
- la sécurisation des ouvrages d'art et des zones à risque ;
- les travaux de modernisation, d'amélioration et de viabilisation de ces trois axes (RD 942, RD 1091 et RD 1075).

Le 26 juin dernier, un protocole a été signé entre l'État et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui établit un programme ambitieux à hauteur de 118 millions, soit 99 millions hors taxes, financé à hauteur de 55 millions représentant 55 % du montant hors taxes des études et des travaux. Ce financement s'inscrit dans le cadre du Contrat de Plan État-Région 2021-2027 et son volet « Mobilités 2023-2027 ». Il vise à garantir l'accessibilité des sites olympiques.

Ce rapport vous propose une première convention de financement entre le Département et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à hauteur de 9 554 000 €, pour un montant d'études et travaux de

17 150 000 € HT, concernant les RD 942 et 1091. Ce montant de subvention tient compte d'une avance de la Région pour la part de l'État, qui permet de subventionner d'ores et déjà les études et travaux engagés. Pour le reste des études et travaux non engagés, des financements seront apportés par l'État et la Région. Un dispositif de conventionnement sera mis en place, conforme au protocole d'accord des financements.

Ces différents conventionnements assurent au global la mise en place de subventions à hauteur de 55 M€ entérinés. Les taux d'intervention avoisinent les 35 % pour la Région et 20 % pour l'État.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur CANNAT. Des observations sur ce rapport ? Monsieur AILLAUD ?

Monsieur AILLAUD.- Merci, Monsieur le Président. Une observation que j'ai eu l'occasion de faire remonter lors des commissions de jeudi dernier : il s'avère que, dans le cadre des travaux qui sont envisagés sur cette route départementale 942, qui est pour une bonne part sur notre canton de Tallard, avec Séverine RAMBAUD, nous avons appris par voie de presse et au travers des réseaux sociaux que vous aviez reçu, Monsieur le Président, des agriculteurs de la Vallée de l'Avance. Nous n'en avons pas été informés et nous n'y avons pas été associés. Parallèlement, dans le mois écoulé, il s'avère aussi que vous avez reçu les maires de notre canton, en deux étapes : les maires de deux communes du sud de la Vallée de l'Avance et les maires de trois communes du nord. Nous n'avons pas non plus été ni associés ni invités à cette réunion ; nous le regrettons.

Nous n'avons pas la prétention de croire que nous sommes des Conseillers Départementaux qui bénéficiions de davantage de

prérogatives que nos collègues, mais nous avons la certitude que nous ne devons pas être traités de façon quasiment discriminatoire puisque, en l'occurrence, c'est un peu le sentiment que nous éprouvons avec Séverine. D'autant que, pour la deuxième réunion, nos collègues Valérie ROSSI et Joël BONNAFFOUX ont été, eux, invités, sachant qu'une commune de leur canton était représentée.

Je n'en dirai pas plus, mais nous souhaitons, avec Séverine, dire haut et fort qu'à l'avenir, nous souhaitons être totalement partie prenante dans cette affaire qui concerne bien sûr tout le département, mais aussi le cœur de notre canton. Nous comptons donc sur vous, Monsieur le Président, lors des prochaines réunions, pour être informés et associés à ces dossiers parce que cela crée un certain malaise. Il faut bien s'imaginer que nos collègues maires de la vallée s'émeuvent de notre absence à ces réunions. Naturellement, nous leur répondons, comme nous le faisons d'habitude, en vérité, en leur disant que nous n'avons été ni informés ni invités ni associés. On ne nous a transmis aucun dossier, nous n'avons aucune esquisse concernant ces aménagements-là, si ce n'est, après coup, les collègues maires qui nous font passer les comptes rendus des réunions que vous avez pilotées.

C'est regrettable ; je n'en dirai pas plus. A l'avenir, veillez, s'il vous plaît, à associer les Conseillers Départementaux des cantons concernés. J'ose imaginer ce que ressentiraient les collègues de la majorité et les collègues du groupe Opposition pour les Hautes-Alpes et mes collègues élus indépendants si, d'aventure, sur leur canton, de tels projets étaient envisagés et s'ils n'étaient ni invités ni associés à ce type de réunions. Je pense qu'ils taperaient du poing sur la table.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il ne faut pas exagérer non plus la charge émotionnelle sur ces affaires-là. Elle était plutôt du côté des

agriculteurs quand on a commencé à leur dire qu'il fallait qu'ils soient en phase avec nous pour nous céder les terrains. Il faut qu'on leur explique le bien-fondé des aménagements routiers que l'on veut faire. Quelques maires, qui avaient des points particuliers avec nous, nous ont rejoint pour la deuxième réunion. L'essentiel est que l'on parle avec ceux qui sont directement concernés par cette affaire. Je voulais qu'il y ait le Président de la Communauté de Communes de l'Avance, donc Joël BONNAFFOUX est venu. Il ne faut pas faire non plus une affaire dans un faux débat.

Aujourd'hui, ce qui nous intéresse est de faire avancer ces projets. Il n'y a pas de projets qui ont été cachés nulle part. Vous n'avez pas été destinataires de projets parce que, moi, je n'en ai pas. On a simplement une idée sur laquelle nos services ont travaillé, dans le cadre des études d'opportunité. Ces études sont en cours et au fur et à mesure de l'avancement de ces études, elles seront présentées à l'ensemble des partenaires, vous les premiers.

S'il n'y a pas d'autres observations sur ce rapport, je le mets aux voix.

(*Adopté à l'unanimité*)

Je vais passer la parole à Monsieur HUBAUD.

◆ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

AGRICULTURE

CD-25-09-3880 AGRICULTURE ET FORET - FILIERE ARBORICOLE - DIVERSIFICATION DES VERGERS ALPINS - AIDE AUX TIERS - INVESTISSEMENT - SEPT. 2025

Monsieur HUBAUD.- Merci, Président. La filière arboricole, filière emblématique des Hautes-Alpes, fait face à de nombreux défis (renouvellement des vergers, diversification, lutte contre les ravageurs, adaptation au changement climatique). Ce dernier affecte particulièrement la zone de montagne avec des sécheresses plus fréquentes, une plus grande variabilité des précipitations, ainsi que des gelées tardives. Ces conditions fragilisent les cultures fruitières traditionnelles (pommiers, poiriers, pruniers et tant d'autres).

Pour y faire face, certains arboriculteurs expérimentent de nouvelles cultures, dont celle du kiwi. Le Département, déjà engagé dans le soutien à la rénovation des vergers, pourrait apporter un soutien financier exceptionnel à ce type de projets expérimentaux.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets le rapport aux voix.

(*Adopté à l'unanimité*)

Je laisse la parole à Monsieur HUBAUD pour le rapport suivant.

**CD-25-09-3888 AGRICULTURE ET FORET - PROJET ALIMENTAIRE
TERRITORIAL DE NIVEAU 2 - DEMANDE DE FINANCEMENT
- SEPT. 2025**

Monsieur HUBAUD.- Le Département des Hautes-Alpes a été labellisé niveau 2 pour son Projet d'Alimentation Territorial (PAT), le 22 mai 2025.

Ce projet, qui s'inscrit dans le plan de planification écologique lancé par l'État, en 2023, vise à structurer la filière alimentaire locale en intégrant la production, transformation, distribution et consommation.

Axe 1 : pérenniser la gouvernance alimentaire et actualiser le diagnostic territorial.

Axe 2 : préserver les sols, l'eau, la biodiversité et promouvoir une production durable.

Axe 3 : renforcer la résilience et les performances des acteurs agricoles et agroalimentaires.

Axe 4 : favoriser les produits locaux dans les circuits de proximité, développer les circuits courts. Ce que l'on fait déjà grandement.

Axe 5 : promouvoir une alimentation durable, sensibiliser le public et appliquer la loi EGALIM.

Axe 6 : lutter contre la précarité alimentaire et améliorer l'accès, avec une alimentation de qualité.

Dans le cadre de la planification écologique, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a lancé un nouvel appel à candidatures, *Soutien au déploiement des projets alimentaires territoriaux*, en juin dernier.

L'objectif, pour le Département des Hautes-Alpes, est de répondre à l'appel à projets et de solliciter une subvention auprès des services de l'État de 140 000 € destinée à financer le PAT.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur HUBAUD. Je mets le rapport au vote.

(Adopté à l'unanimité)

Je donne la parole à Monsieur MURGIA pour nous parler du Parc du Queyras, peut-être.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CD-25-09-3614 **PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITÉ - CHARTE 2025/2040 DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU QUEYRAS - SEPT. 2025**

Monsieur MURGIA.- Merci, Monsieur Le Président. Chers collègues, je vais vous proposer d'avaliser la nouvelle charte du Parc Naturel Régional du Queyras qui passe de dix à onze communes en intégrant le site extraordinaire de Montdauphin, et qui a donc remis au goût du jour sa charte jusqu'en 2040 ; ce qui n'est pas une mince affaire en termes de production des espaces naturels. On les en félicite donc. Je ne doute pas que les Conseillers du Queyras en soient heureux et contents.

Monsieur LE PRESIDENT.- Des commentaires ? Madame GARCIN-EYMOUD ?

Madame GARCIN-EYMOUD.- Merci, Président. Juste deux mots pour rappeler que la charte du Queyras est un engagement de qualité au service du Queyras, mais c'est aussi un projet collectif qui a été construit et rédigé avec tous les acteurs du territoire. C'est une feuille de route qui est portée par le parc pour les quinze prochaines années. Je me réjouis personnellement que toutes les communes aient délibéré

favorablement, au préalable du vote du Département. Restera la Région à délibérer, au mois d'octobre.

Et puis, je tenais à rappeler surtout que le Département des Hautes-Alpes est le deuxième financeur après la Région pour ce qui concerne le Parc du Queyras.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci de ces précisions financières. Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants – Le vote d'Eric PEYTHIEU n'est pas exprimé)

EAU

CD-25-09-3847 **EAU - RAPPORT DU MANDATAIRE DE LA SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE (SCP) - SEPT. 2025**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vais laisser la présidence de la séance à Monsieur Patrick RICOU pour nous parler du Canal de Provence, et je vais demander à Monsieur HUBAUD de me suivre, .

(Jean-Marie BERNARD et Christian HUBAUD quittent l'hémicycle et ne participent ni au débat ni au vote)

Monsieur RICOU.- Ce rapport concerne le rapport d'activité de la Société du Canal de Provence, société que vous connaissez toutes et tous puisque c'est une société qui a des missions importantes sur l'ensemble du bassin de la Durance, en particulier sur notre département. C'est une société qui a une mission de service public, qui lui a été confiée par l'État sous forme de concession générale sur tout ce qui relève des travaux de construction et d'exploitation du canal de Provence et les

aménagements hydrauliques et agricoles du bassin de la Durance. C'est une concession qui court jusqu'en 2038.

Le Département est actionnaire de cette société et, à ce titre-là, comme beaucoup d'autres collectivités territoriales puisque l'actionnariat de cette société est détenu à 80 % par des collectivités territoriales régionales, la Métropole Aix-Marseille, la Région, ainsi que les Départements, les Chambres d'Agriculture.

La Société du Canal de Provence doit donc, annuellement, présenter à ses actionnaires un rapport d'activité qui concerne le bilan d'activité, le travail sur retour de ses différentes missions. Sa mission historique est d'assurer une mission de desserte et de sécurisation en eau de la Provence pour tous les usages. C'est aussi un partenaire important pour nos ASA ou nos collectivités. Ils apportent une expertise sur les différents métiers de l'eau. Et puis, élément plus récent, mais si vous avez lu le rapport d'activité, vous voyez que cela prend aussi une importance de plus en plus grande dans l'activité de cette société : tout ce qui relève de la production d'énergies renouvelables, notamment en hydroélectricité et photovoltaïque.

Les principales actions de la Société du Canal de Provence ont été retranscrites dans ce rapport qui est soumis à votre validation et à la prise en considération de ce rapport par notre Assemblée.

Je vous propose de délibérer en ce sens. S'il n'y a pas d'observation, je vous invite à voter.

(Adopté à l'unanimité des votants- Jean-Marie BERNARD et Christian HUBAUD ne prennent pas part au vote. Arnaud MURGIA est absent)

(Retour de Jean-Marie BERNARD et Christian HUBAUD)

Monsieur LE PRESIDENT Je vais laisser la parole à Bernadette SAUDEMONT.

◆VIE LOCALE ET PROXIMITÉ

CULTURE

CD-25-09-3680 **MUSEE MUSEUM DEPARTEMENTAL - CONVENTION DE PROJET ENTRE L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES (INRAP) ET LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - SEPT. 2025**

Madame SAUDEMONT.- Merci, Président. Le présent rapport soumet à l'approbation du Conseil Départemental une convention de projet entre le Musée Muséum Départemental et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) pour la conception de l'exposition inédite intitulée *Mons Seleucus, Carrefour divin, deux siècles de fouilles gallo-romaines au cœur des Alpes du Sud*, présentée au Musée Muséum Départemental depuis le 19 septembre 2025 jusqu'en août 2026.

Le vernissage a eu lieu vendredi dernier, en présence d'un public nombreux et de trois commissaires, deux de la DRAC et un de l'INRAP, très engagés et très éclairants.

Cette exposition fait le point sur plus de 200 ans d'archéologie sur la commune de La Bâtie-Montsaléon, qui ont mis au jour, fouilles après fouilles, l'existence d'une agglomération romaine et ses sanctuaires, foyers de nombreux échanges culturels des Alpes du Sud à l'Asie.

Les dernières découvertes majeures du site, dont les vestiges sont invisibles sur place, seront révélées au grand public haut-alpin :

vases d'offrande inviolés depuis 2000 ans, objets votifs miniatures, lampes à huile, objets du quotidien. Dans cette exposition, le public découvrira, et a déjà découvert depuis vendredi, la pluralité du système religieux du site, son occupation continue pendant six siècle et l'étendue connue à ce jour du sanctuaire.

L'INRAP est partie prenante de cette exposition, depuis le début du projet, en tant qu'opérateur des fouilles préventives, de 2011 à 2021. Il participe au commissariat scientifique de l'exposition, à la mise à disposition de ressources, à l'édition d'un catalogue et à la communication.

Cette convention de projet est une déclinaison de la convention cadre qui lie les deux parties, depuis 2021, renouvelée en 2024, et qui affirme la mission du Musée Muséum dans la valorisation du patrimoine archéologique ancien, ou nouvellement découvert, du Département des Hautes-Alpes, auprès d'un large public.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de commentaire, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants – Arnaud MURGIA absent)

Je redonne la parole à Bernadette SAUDEMONT.

CD-25-09-3877 ARCHIVES DEPARTEMENTALES - ACQUISITION D'UN ATLAS DE CARTES EN VENTE PUBLIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE SEPT. 2025

Madame SAUDEMONT.- Il s'agit là de l'atlas que vous avez présenté ce matin, Président.

Le 4 septembre 2025, les Archives départementales ont réalisé l'acquisition en vente publique d'un important atlas manuscrit de 58 cartes, dont une majorité de cartes des Alpes, de la main du

géographe briançonnais Jean VIDEL, en 1663. Cette acquisition a été réalisée pour la somme de 25 025 €.

Ce document exceptionnel, auparavant en main privée, offre un éclairage précieux sur le territoire du Haut-Dauphiné correspondant à peu près à notre département actuel, au temps de Louis XIV.

L'auteur de ce document est Jean VIDEL, représentant d'une famille de notables briançonnais, et frère de Louis VIDEL, secrétaire et premier biographe du Duc de Lesdiguières.

L'atlas de cartes Jean VIDEL dévoile une vingtaine de cartes inédites couvant la quasi-totalité du département, du Buëch à la Clarée, ainsi que les vallées limitrophes. Il comporte aussi les premières représentations figurées et détaillées de certaines vallées et localités : Arvieux, la Vallouise, Orpierre et ses environs.

L'acquisition de ce document unique vient enrichir les collections de cartes imprimées conservées par les Archives départementales. Elle peut ainsi faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Ministère de la Culture, service interministériel des Archives de France. Après traitement et réception, cette acquisition remarquable sera valorisée et présentée au grand public par les Archives départementales.

Je vous propose d'approuver l'acquisition de ce document patrimonial et de valider, en sus, la demande de subvention afférente auprès du Ministère de la Culture.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Bernadette.

(Adopté à l'unanimité des votants – Arnaud MURGIA absent)

Je passe la parole à Madame GRENIER pour nous parler des dotations de fonctionnement des collèges.

ÉDUCATION

CD-25-09-3828 COLLEGES - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT 2026 -
SEPT. 2025

Monsieur AILLAUD.- Je quitte la séance pour cette délibération qui concerne un établissement dans lequel je travaille.

(Jean-Baptiste AILLAUD quitte l'hémicycle et ne prend part ni au débat ni au vote)

Monsieur PEYTHIEU (*au sujet du rapport précédent*).- J'avais demandé la parole, mais vous ne me l'avez pas donnée.

Monsieur LE PRESIDENT (*au sujet du rapport précédent*).- Tu peux la redemander, on va te la donner. Ton micro est trop bas, je ne le vois pas.

Madame GRENIER.- Le Département a l'obligation de verser une dotation annuelle de fonctionnement à tous les collèges publics dont il a la charge et au collège privé Saint-Joseph. Cette dotation permet de couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement de l'établissement, en dehors des projets pédagogiques organisés par les enseignants, et du service de restauration et d'hébergement. Ce dernier devant fonctionner de manière équilibrée à partir des recettes des familles et des convives pour la demi-pension et l'internat.

Depuis 2023, les critères de calcul ont été révisés pour doter au mieux les établissements, notamment pallier l'inflation, en viabilisation et à la maintenance et entretien des locaux. Ainsi, en 2025, la dotation avait été majorée de 3 % sur la partie viabilisation.

L'analyse des dépenses des collèges en 2024 et une partie de l'année 2025, et la perspective économique de l'année prochaine, incite le Département à proposer, pour la dotation globale de fonctionnement 2026, une augmentation de 1 % sur la partie administrative et logistique englobant la viabilisation, la maintenance et l'entretien des locaux.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants - Jean-Baptiste AILLAUD ne prend pas part au vote)

Je redonne la parole à Madame GRENIER.

CD-25-09-3834 COLLEGES - SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT 2026 - SEPT. 2025

Madame GRENIER.- Le Département des Hautes-Alpes a la responsabilité de fixer annuellement les tarifs de restauration scolaire dans les dix collèges publics qui assurent un service de restauration, dont deux assurent en plus un service d'hébergement. Dans ce cadre, le Département propose l'ensemble des tarifs de restauration et d'hébergement applicable en 2026.

Il est proposé de maintenir les prix votés en 2025, à l'exception des forfaits de la demi-pension des lycéens du collège François Mitterrand, à Veynes, et les forfaits des internats au collège des Hautes Vallées, à Guillestre et de François Mitterrand à Veynes. Les lycéens bénéficiant actuellement d'une tarification avantageuse par rapport à la tarification appliquée aux collégiens, il est proposé de réévaluer le tarif des forfaits proposés aux lycéens et de fixer un prix de repas au forfait à 3,80 euros, alors qu'il s'agit de 3,90 euros pour ceux qui mangent au ticket.

Le Département souhaite également harmoniser les forfaits d'internat sur la base d'un mode de calcul commun. Il est proposé, dans ce rapport, de définir qu'une journée d'internat revient à 10,30 €, divisés comme suit : un repas de midi à 3,80 €, un repas du soir à 3,80 €, une nuit à 1,30 € et petit déjeuner à 1,40 €. Il est proposé d'augmenter au maximum de 3 % chaque année les forfaits de demi-pension des lycéens de Veynes et les forfaits des deux internats des collèges de Veynes et de Guillestre pour arriver, à l'horizon 2031, à une harmonisation de ces tarifs.

Il est rappelé aux établissements que le budget du service de restauration et d'hébergement est présenté avec ses propres charges et ses propres recettes. Cela implique que le coût des denrées, les frais de fonctionnement et le versement des recettes de la restauration et de l'hébergement pour la participation aux charges de personnel doivent être budgétisés dans la section RH et supportés par les recettes des usagers.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je passe la parole à Monsieur VIOSSAT.

LOGEMENT

CD-25-09-3850 HABITAT ET LOGEMENT - EVOLUTION DE LA CONVENTION DE PACTE TERRITORIAL - VOLET 3 - RELATIVE AU SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT (SPRH) DES HAUTES-ALPES - SEPT. 2025

Monsieur VIOSSAT.- Merci, Président. On va parler d'un rapport relatif au SPRH (Service Public de la Rénovation de l'Habitat). Vous savez que l'on a déjà délibéré sur le fait de mettre en place les

volets 1 et 2 de ce nouveau service, en s'appuyant sur la Maison de l'Habitat et de ses partenaires que sont le SOLIHA, l'ADIL, le CAUE et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMAR).

On n'avait pas évoqué le fait d'aller sur le volet 3 jusqu'à maintenant, qui concerne l'accompagnement des ménages pour leurs travaux, mission qui relève de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Pourquoi ? Parce que jusqu'au 31 août, le PIG+ opérait et en plus, au niveau des collectivités, des communautés de communes, il y avait les opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat.

On s'engage à pouvoir aller dans ce volet 3 dès le 1^{er} janvier 2026, en sachant que, pour ce faire, il est proposé d'engager des démarches préalables : identifier les thématiques, identifier le coût des nouveaux dispositifs, des financements prévisionnels, élaborer un cahier des charges pour le recrutement d'un opérateur d'assistance à maîtrise d'ouvrage et travailler sur un projet de budget.

Vous l'avez compris, c'est une lettre d'intention, et vous avez bien compris également que nous allons faire appel à un opérateur extérieur pour tout ce qui est nécessaire préalablement à cela.

Je voudrais ajouter à mes propos le fait qu'enfin - et je suis vraiment très content – deux techniciens ont été engagés au niveau de la Maison de l'Habitat. Ces deux postes sont recrutés : un arrive au mois de septembre et l'autre au mois d'octobre. Ils vont permettre de pouvoir travailler sur ce projet-là.

L'une des feuilles de route qui était donnée aux techniciens est de réaliser un tableau simplifié d'itinéraires à destination des usagers. Pourquoi ? Parce que l'on voit très bien que tout ce contexte réglementaire financier est compliqué. Le fait que l'on ait des problématiques fiscales également, en fonction de comment on se trouve, entraîne un itinéraire compliqué. L'objectif est de simplifier cela pour les

élus et pour les usagers. Il est important de pouvoir rendre plus lisible le parcours à l'usager.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je passe la parole à Marine MICHEL.

SPORTS

CD-25-09-3676 SOUTIEN AUX POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DU SPORT - TEAM JOP 2026 - JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'HIVER DE MILAN CORTINA D'AMPEZZO - SEPT. 2025

(Eric PEYTHIEU quitte l'hémicycle et ne prend part ni au débat ni au vote)

Madame MICHEL.- Merci, Président. Parlons un peu sport dans la continuité de la belle soirée footballistique que nous avons vécue, hier soir.

Cette première délibération concerne la création d'une Team JOP 2026. Dans le cadre de sa politique sportive et dans la continuité du label Terre de Jeux et la perspectives des Jeux Olympiques et Paralympiques, le Département propose de créer la Team JOP 2026 qui regroupe sept sportifs haut-alpins qui sont en route vers leurs objectifs olympiques et paralympiques pour Milan-Cortina d'Ampezzo de 2026, avant les JO de 2030. Je rappelle que ces athlètes font partie de l'équipe de France A de sports olympiques et paralympiques d'hiver, donc nous n'avons plus aucun doute sur leur participation aux Jeux de Milan. On aura peut-être des surprises sur des nouveaux participants d'ici là, étant

donné que l'on connaît la liste très tardivement par rapport au début des épreuves.

Cette initiative vise à favoriser nos athlètes de haut niveau et à les soutenir, à promouvoir l'excellence sportive locale, à transmettre les valeurs positives du sport et à promouvoir les Hautes-Alpes en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques des Alpes françaises 2030.

Du fait de leur appartenance à la Team JOP, ces sportifs recevront une allocation de 3 200 €. Et tout autre athlète qui pourrait être sélectionné recevra aussi cette subvention.

Pour rappel, les athlètes sont : Camille CERUTTI, Flora DOLCI, Nils ALLEGRE, Arthur BAUCHET, Aurélie RICHARD, Nils ALPHAND et Chiara POGNEAUX.

Une pensée toute particulière pour Nils ALLEGRE qui a quitté prématurément son stage au Chili, à cause d'une blessure. On espère qu'il va vite s'en remettre et on pense bien fort à lui.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants – Eric PEYTHIEU ne prend pas part au vote)

CD-25-09-3904 **SOUTIEN AUX POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DU SPORT - REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DU SPORT ET JOP 2030 - SEPT. 2025**

Madame MICHEL.- Chers collègues, nous arrivons au terme du Schéma Départemental du Sport 2021-2025 qui a permis d'ancrer une politique sportive ambitieuse dans notre département. Aujourd'hui, nous devons franchir une nouvelle étape avec le Schéma Départemental du Sport 2026-2030. Ce document stratégique revêt une importance

particulière : il droit préparer notre département à l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030, un rendez-vous historique qui marquera durablement notre territoire et nos habitants.

Pour relever ce défi, nous proposons une feuille de route articulée autour de cinq grands axes : promouvoir le sport de haut niveau et accompagner nos athlètes, valoriser l'action départementale et renforcer l'attractivité de nos territoire, par le sport, favoriser l'accès au sport pour tous car le sport est aussi un facteur d'inclusion et de lien social, assurer un développement maîtrisé des sports de nature, atout majeur des Hautes-Alpes, organiser une gouvernance solide et partagée, notamment dans la perspective des Jeux Olympiques 2030.

Cette stratégie s'appuiera sur un plan pluriannuel de financement adapté à nos ambitions. Elle sera conduite par un comité exécutif Hautes-Alpes 2030, accompagné d'un comité opérationnel Sport associant élus, acteurs sportifs et partenaires locaux.

Chers collègues, ce projet n'est pas seulement un schéma technique, c'est une vision collective, celle d'un Département qui croit au sport comme vecteur de vitalité, d'attractivité, et de fierté partagée.

Je vous invite donc à soutenir cette délibération afin que l'on soit au rendez-vous des années sportives que nous attendons toutes et tous.

Concernant la délibération, elle arrive à échéance fin 2025.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur ROUX ?

Monsieur ROUX.- Merci, Marine, pour le travail que tu fais dans le domaine du sport. Effectivement, on va au-delà des grandes compétitions comme les Jeux Olympiques ou les grands championnats, c'est une école de la vie. Et je crois que si les associations manquent de

bénévoles, on peut au moins leur assurer des financements. Je n'ai toujours pas oublié qu'il devait y avoir un doublement du budget du sport, je suis curieux de le voir dans les faits. C'est une chose sur laquelle le Département s'engage et c'est relativement appréciable. Merci pour ce travail.

Madame MICHEL.- Je précise que le Président et vous, chers collègues, aviez accepté ce doublement du budget, mais il sera utilisé avec intelligence, et il ne sera peut-être pas au maximum de son doublement. C'est selon les projets, selon les envies et selon les ambitions ; on n'arrivera peut-être pas au doublement. On est en train d'y travailler et sachez que l'on vous fera des retours très rapidement, notamment de la mise en place de ce comité opérationnel pour parler de toutes ces actions et de tous ces projets.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autres observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je vais passer la parole à Patrick RICOU.



CD-25-09-3823 FINANCES - ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2025 - SEPT.
2025

Monsieur RICOU.- Monsieur le Payeur départemental, après avoir diligenté toutes les procédures applicables en la matière, nous proposons d'admettre en non-valeur un certain nombre de créances, complétées également par des créances qui sont éteintes dans le cadre

de procédures de surendettement ou de procédures collectives sur les titres, qui représentent un montant global de 83 664 € pour le budget principal et de 2 407,25 € pour le budget annexe du Laboratoire.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants – Le vote de Ginette MOSTACHI n'est pas exprimé)

CD-25-09-3824 FINANCES - FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DES TAXES ADDITIONNELLES DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET A LA TAXE DE PUBLICITE FONCIERE - SEPT. 2025

Monsieur RICOU.- Il vous est proposé de vous prononcer sur la répartition de ce Fonds Départemental de Péréquation des Taxes Additionnelles des droits d'enregistrement et de la Taxe de Publicité Foncière. Nous sommes amenés à délibérer sur ce rapport, chaque année. Je vous rappelle que les principales communes de notre département, les plus peuplées, ainsi que l'ensemble des communes stations classées de tourisme ne sont pas éligibles à cette répartition puisqu'elles perçoivent directement les recettes liées aux droits d'enregistrement.

Sur l'ensemble des collectivités concernées, il vous est proposé de répartir un montant global de 3 338 503 € selon les critères qui sont : la population INSEE, les dépenses d'équipement, l'effort fiscal, la population DGF, la longueur de voirie et le potentiel financier inversé de chacune de ces collectivités. Le résultat de cette répartition est l'application et la mise en œuvre de ces critères.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-25-09-3852 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT OPH 05 - "PATIO 8" A GAP - SEPT. 2025

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vais demander à Claire BARNEOUD, Carole CHAUVET, Ginette MOSTACHI, Lionel PARA, Eric PEYTHIEU et Rémi ROUX de bien vouloir quitter l'hémicycle.

(*Claire BARNEOUD, Ginette MOSTACHI, Lionel PARA, Eric PEYTHIEU et Rémi ROUX quittent l'hémicycle et ne prennent part ni au débat ni au vote – Carole CHAUVET absente*)

Monsieur RICOU.- Ce rapport concerne une garantie d'emprunt au bénéfice de l'OPH 05 pour une opération qui s'appelle « PATIO 8 », à Gap. C'est un emprunt de 604 550 € pour lequel l'OPH nous sollicite à hauteur de 50 % en matière de garantie pour l'acquisition de 5 logements en centre-ville de Gap, en VEFA. Il s'agit de deux emprunts : un de 407 000 € qui est un emprunt PLAI, au taux du Livret A moins 0,4 %, sur 40 ans, et un deuxième emprunt de 196 697 €, au taux du Livret A moins 0,4 %, sur 50 ans, garantie de 50 %.

Monsieur LE PRESIDENT.- On met ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants - *Claire BARNEOUD, Carole CHAUVET, Ginette MOSTACHI, Lionel PARA, Eric PEYTHIEU et Rémi ROUX ne prennent pas part au vote – Le vote de Carole CHAUVET, absente, n'est pas exprimé*)

CD-25-09-3856 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT OPH 05 - "LES GARCINS 2" A BRIANCON - SEPT. 2025

(Claire BARNEOUD, Ginette MOSTACHI, Lionel PARA, Eric PEYTHIEU et Rémi ROUX quittent l'hémicycle et ne prennent part ni au débat ni au vote – Carole CHAUVET est absente)

Monsieur RICOU.- Il s'agit d'une garantie au bénéfice de l'OPH 05 à hauteur de 50 % pour un emprunt de 414 140 € pour une opération qui s'appelle « Les Garcins 2 », à Briançon. Opération de réhabilitation.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je soumets au vote.

(Adopté à l'unanimité des votants - Claire BARNEOUD, Ginette MOSTACHI, Lionel PARA, Eric PEYTHIEU et Rémi ROUX ne prennent pas part au vote – Le vote de Carole CHAUVET, absente, n'est pas exprimé)

CD-25-09-3857 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT OPH 05 - "COEUR NATURE" A GAP - SEPT. 2025

(Claire BARNEOUD, Ginette MOSTACHI, Lionel PARA, Eric PEYTHIEU et Rémi ROUX quittent l'hémicycle et ne prennent part ni au débat ni au vote – Carole CHAUVET est absente)

Monsieur RICOU.- Toujours au bénéfice de l'OPH 05 et toujours une garantie à hauteur de 50 % pour un emprunt de 667 650 € pour l'opération qui s'appelle « Coeur Nature », à Gap. Une opération en VEFA qui concerne l'acquisition de cinq logements.

Monsieur CANNAT.- Est-ce que les garanties d'emprunt comptent dans notre endettement ?

Monsieur RICOU.- Non, la garantie d'emprunt ne compte pas dans notre endettement et dans notre taux d'endettement. Ceci étant, il y a des ratios à respecter en termes de prudence financière où l'on regarde le montant global des garanties accordées par rapport aux ressources du Département et à son endettement. Mais, les emprunts garantis ne comptent pas dans l'endettement du Département.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants - Claire BARNEOUD, Ginette MOSTACHI, Lionel PARA, Eric PEYTHIEU et Rémi ROUX ne prennent pas part au vote – Le vote de Carole CHAUVET, absente, n'est pas exprimé)

Je vais passer la parole à Valérie.

◆FONCTIONNEMENT

RESSOURCES HUMAINES

CD-25-09-3919 RESSOURCES HUMAINES – CREATIONS,
TRANSFORMATIONS ET RECONDUCIONS DE POSTES -
SEPT. 2025

Madame GARCIN-EYMOUD.- Il s'agit de la traditionnelle délibération pour ce qui concerne les ressources humaines et la vie de notre Collectivité. Ce rapport comporte neuf ajustements au tableau des emplois, avec sept créations et deux transformations de poste. Il est notamment important de préciser que la quasi-totalité des postes est financée.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

DIVERS

CD-25-09-3796 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - JURY D'ASSISES 2025-2026 - SEPT. 2025

(Jean-Baptiste AILLAUD, Claire BARNEOUD, Marcel CANNAT quittent l'hémicycle et ne prennent pas part au débat ni au vote - Carole CHAUVET et Anne TRUPHEME sont absentes)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous propose de reconduire, pour la fin de l'année 2025 et l'année 2026, nos représentants dans les jurys d'Assises : Jean-Baptiste AILLAUD, Claire BARNEOUD, Marcel CANNAT, Carole CHAUVET et Anne TRUPHEME.

(Adopté à l'unanimité des votants - Jean-Baptiste AILLAUD, Claire BARNEOUD, Marcel CANNAT ne prennent pas part au vote – Les votes de Carole CHAUVET et Anne TRUPHEME, absentes, ne sont pas exprimés)

CD-25-09-3865 AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - SEPT. 2025

Monsieur LE PRESIDENT.- En vertu de la délégation permanente d'ester en justice que vous m'avez accordée, le 1^{er} juillet 2021, je vous rends compte de l'exercice de cette délégation.

Les actions suivantes ont été engagées devant les juridictions compétentes :

- Tribunal Administratif : cinq requêtes en contentieux sociaux, deux requêtes en référé ;

- Cour d'Appel : deux requêtes indemnitaires pour des mineurs et une requête en contentieux social.

On prend acte.

Monsieur MOUGIN.- Est-ce que l'on peut avoir l'objet du référé contre la Ville de Gap et le jugement rendu par le TA ? Si l'on prend acte, je trouve cela gênant pour les élus de la majorité municipale qui sont, certains, membres de la majorité départementale, même certains élus à l'urbanisme et au foncier, de cautionner le fait que le Département ait attaqué une décision du maire devant le Tribunal Administratif. Politiquement, cela pose un problème.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il ne s'agit pas d'un vote, on prend acte.

Monsieur MOUGIN.- Oui, mais la raison pour laquelle le Département a fait un référé.

Monsieur LE PRESIDENT.- Sur le droit de préemption exercé par la Ville de Gap sur la proposition d'acquisition de terrains par l'ADSEA sur des terrains que vous connaissez tous.

Monsieur MOUGIN.- Quel est le jugement qui a été rendu ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Le référé a été refusé.

Monsieur MOUGIN.- Je trouve assez particulier qu'un Département saisisse le Tribunal Administratif en référé contre une

Décision Modificative n° 2 2025



Hautes-Alpes
le département

Commission des Finances : 18 septembre 2025
Conseil Départemental : 25 septembre 2025

Secrétaire Général

1

Synthèse Décision Modificative n° 2 – Budget Principal

	Investissement			Fonctionnement	
	AP	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	0 €	-325 000,00	-325 000,00	476 497,00	476 497,00
Mouvements d'ordre					
TOTAL	0 €	-325 000,00	-325 000,00	476 497,00	476 497,00

2

La présente décision modificative a été adoptée à l'unanimité par le Conseil Départemental des Hautes-Alpes le 25 septembre 2025.

Décision Modificative n° 2 - FONCTIONNEMENT

RECETTES: + 476 497€

Dont:

- Recette amendes de police historiquement inscrite en investissement: 325 000
- Ajustement des recettes de dotations selon les notifications: 20 500
- Recette FEDER/ALCOTRA: 75 000
- Financement / Etude création d'une Foncière: 56 000

DEPENSES: + 476 497€

Dont:

- Transformation numérique: 455 000
- Mobilités: 186 000
- Bâtiments départementaux: 136 000
- Collèges: 114 000
- Education, culture, jeunesse et sport: 22 000
- Aménagement et solidarité territoriale: 118 500
- Dotation laboratoire départemental: -100 000
- Contribution fond DILICO: - 455 000

3

Décision Modificative n° 2 - INVESTISSEMENT

RECETTES: - 325 000€

- Recette amendes de police en fonctionnement

DEPENSES: - 325 000€

Dont:

Redéploiements (selon avancement des projets)

- Numérique(y.c transfert en fonctionnement): - 718 000
- Aménagement RD 1075 : - 1 300 000
- RD 1091 - Galerie de la Marionnaise : - 1 005 000
- Bâtiments départementaux: - 290 000
- Collèges: - 675 000
- Alpes Bois Collage: - 700 000
- Grands cols: - 300 000

Crédits de paiements supplémentaires

- Agence Routière Départementale : 233 000
- Mobilité alternative : 130 000
- Revêtement et entretien de voirie : 1 625 000
- Aménagement RD 1091 (revêtement/programme JOP 2030) : 400 000
- Risques naturels : 770 000
- Aménagement et solidarité territoriale: 1 400 000
- Filière air: 75 000

4

Synthèse Décision Modificative n° 2 – Budget annexe LDVHA

La Décision Modificative n° 2 pour le Budget annexe LDVHA a pour caractéristiques :

- Des redéploiements de crédits.
- Une diminution de la dotation d'équilibre à hauteur de – 100 000 €, et une augmentation du même montant des recettes de taxe d'analyse.

	Investissement			Fonctionnement	
	AP	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	0 €	-325 000,00	-325 000,00	476 497,00	476 497,00
Mouvements d'ordre					
TOTAL	0 €	-325 000,00	-325 000,00	476 497,00	476 497,00

5

Le budget prévisionnel est destiné à être diffusé sur le Bureau Demain et sera modifié lorsque les rapports de

Département des Hautes-Alpes
Hôtel du Département
Place Saint Arnoux - CS 66005
05008 GAP Cedex



6

collectivité, surtout quand c'est une préfecture. C'est quand même un acte politique. Il faut que la presse et le public sache que le Département a fait le choix politique de saisir le Tribunal Administratif et de coller un référé à la Ville de Gap, sur une décision souveraine de la part de son maire. Ce n'est pas que technique le fait de saisir un Tribunal administratif.

Monsieur LE PRESIDENT.- Où est la difficulté dans cette démarche ? Il est donné acte.

(Un vote unanime des présents donne acte – Le vote d'Arnaud MURGIA, absent, n'est pas exprimé)

CD-25-09-3870 AFFAIRES JURIDIQUES - INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT - PERIODE D'AVRIL A AOÛT 2025 - SEPT. 2025

Monsieur LE PRESIDENT.- Il s'agit de tous les marchés, l'exécution des marchés et des accords-cadres et des marchés subséquents. Cette délibération rend compte de l'état rectificatif. Vous avez dans le dossier la totalité des actes qui ont été établis.

La requête fait état des marchés dont le montant est supérieur à 40 000 euros.

(Un vote unanime des présents donne acte – Le vote d'Arnaud MURGIA, absent, n'est pas exprimé)

CD-25-09-3907 AFFAIRES JURIDIQUES - DESIGNATION D'UN REFERENT
DEONTOLOGUE DES ELUS - SEPT. 2025

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation/décentralisation/déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique prévoyait la désignation d'un référent déontologue chargé de conseiller tous les élus locaux sur le respect des principes déontologiques qui leur sont applicables. La présente délibération a pour objet de proposer la désignation de Monsieur Pierre-Etienne BISCH référent déontologue, au bénéfice des Conseillers Départementaux des Hautes-Alpes.

Je vous propose de voter.

(Adopté à l'unanimité – Arnaud MURGIA a donné pouvoir à Christian HUBAUD)

Monsieur LE PRESIDENT.- On le rencontre cet après-midi, à 14 h 30, dans l'hémicycle, et il va nous présenter sa mission. C'est un ancien Préfet de Région et haut-fonctionnaire à la retraite.

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Avez-vous des questions particulières à évoquer ?

S'il n'y en a pas, je vous propose une pause de 10 minutes et nous reprendrons pour la Commission Permanente.

(La séance est levée à 11 h 40)

Le Président du
Département des Hautes-Alpes
Jean-Marie BERNARD

La Secrétaire de séance
Valérie GARCIN-EYMEAUD